

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 30 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

Était excusée (1)

BAPTISTA DE HORT Carole

Objet : Attribution d'une aide en faveur de la population de Mayotte

Le cyclone tropical intense nommé Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population. Le bilan humain, ainsi que les impacts sanitaires et matériels ne sont pas encore pleinement connus à ce jour, mais les premiers constats sur place indiquent qu'ils seront dramatiques et durables. L'île est confrontée à des pénuries d'eau et de nourriture. L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Notre Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies

a appelé les Syndicats d'énergies à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte afin de témoigner notre soutien et notre solidarité à la population Mahoraise et d'apporter une aide d'urgence de 10 000 € dont le dispositif de soutien a pour objectif immédiat de répondre aux premières urgences suite à cet Evènement climatique sans précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le versement d'une aide d'urgence de 10 000 € en soutien à la population de Mayotte

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS


Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250214-02202510-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025